



CMAE



UA



PNUE

Distr. : générale
25 juin 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Treizième session

Bamako, 21-25 juin 2010

Rapport du segment ministériel tenu du 23 au 25 juin 2010

Introduction

1. Le segment ministériel de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenu au Centre international de conférences de Bamako du 23 au 25 juin 2010.
2. Ont participé à la réunion des représentants des États membres de la CMAE et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, des secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste complète des participants à la treizième session figure dans le document UNEP/AMCEN/13/INF/6.

I. Ouverture du segment ministériel de la treizième session

3. La cérémonie d'ouverture a commencé le mercredi 23 juin 2010 à 16 h 15 par une introduction du maître de cérémonies. Cette introduction a été suivie d'un divertissement musical mettant en scène des musiciens et des danseurs maliens.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Juan Rafael Elvira Quesada, Ministre mexicain de l'environnement et des ressources naturelles; M. Jonathan Pershing, représentant spécial du Président des États-Unis d'Amérique; Mme Buyelwa Sonjica, Ministre sud-africaine de l'environnement et Présidente de la CMAE; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire pour l'économie rurale et l'agriculture à la Commission de l'Union africaine; M. Idriss Ndele Moussa, Président du Parlement panafricain; et M. Amadou Toumani Touré, Président du Mali.
5. Dans sa déclaration, M. Elvira a rappelé le rôle que le Mexique serait appelé à jouer en tant que pays d'accueil de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, soulignant que le dialogue avec l'Afrique était vital, puisque les changements climatiques affectaient le continent de toutes les manières possibles. Il nourrissait l'espoir que les discussions qui auraient lieu à Cancún aboutiraient à la mise en place de mécanismes visant à promouvoir une croissance écologique et permettraient de relancer le débat, de déboucher sur des résultats tangibles et de plaider pour des mesures concrètes pour les années à venir. La session devait déboucher sur un ensemble global et équilibré de mesures s'appuyant sur une entente renouvelée entre les Parties, une plus grande expertise et le respect mutuel. Il a souligné que la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, y compris l'agriculture et la gestion des sols (REDD+), pouvait éliminer la pauvreté, et qu'il fallait donc qu'un soutien financier soit mis à disposition, tant dans l'immédiat qu'à plus long terme.

6. Dans sa déclaration, M. Pershing, rappelant que tous s'accordaient sur le besoin d'air pur, d'eau potable et d'une utilisation durable des terres, pas seulement pour les générations actuelles mais aussi pour les générations futures, a souligné que tous les pays se devaient de résoudre les problèmes pressants dans ces domaines et a affirmé que les États-Unis d'Amérique s'étaient engagés à aider l'Afrique pour que le continent puisse surmonter les défis auxquels il était confronté. La politique des États-Unis dans le domaine climatique reposait sur une vision globale tenant compte des synergies entre la sécurité énergétique, la création d'emplois et la promotion d'une gestion durable des terres. Saluant l'Accord de Copenhague comme un accord sans précédent, il a dit qu'il offrait aux pays développés comme aux pays en développement une tribune qui leur permettrait d'aller ensemble de l'avant, d'intensifier les efforts pour contrôler les émissions et d'augmenter radicalement le financement disponible. Si l'Accord de Copenhague ne faisait toujours pas l'objet d'un consensus sur certains points, tous les pays n'en devaient pas moins se tenir pour responsables, individuellement et collectivement, du respect de leurs engagements et c'est à eux qu'il incombait de revoir les objectifs à long terme de l'Accord pour juger s'ils étaient ou non adéquats. Rappelant que les pays avaient des responsabilités et des capacités différentes, il a souligné que tous devaient faire entendre leur voix pour créer une vision commune afin d'assurer un meilleur avenir aux générations futures.

7. Dans sa déclaration, la Présidente de la CMAE a dressé le bilan des progrès accomplis depuis la douzième session de la CMAE, se félicitant des avancées qui avaient été faites durant cette période, en particulier de l'élaboration d'une position de négociation commune pour l'Afrique dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. L'élaboration d'un cadre global de programmes sur les changements climatiques pour l'Afrique était une première tentative pour fournir une riposte coordonnée du continent et donnerait à l'Afrique les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matière d'adaptation, d'atténuation et de transfert de technologies sur tout le continent. Par ailleurs, elle estimait que l'établissement de synergies entre les Conventions de Rio devrait avoir la priorité dans le programme de travail de la CMAE et que des liens devraient être établis avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Elle a exhorté l'Afrique à rester unie sur la question de l'accès aux ressources génétiques et du partage de leurs avantages au titre de la Convention sur la diversité biologique et s'est félicitée de la mise en place prévue d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, comme moyen de renforcer l'interface science-politique, et de produire et regrouper des connaissances. Elle a souligné qu'il était urgent pour la CMAE de relever les défis qui se posaient à elle et qu'il importait d'intégrer le secrétariat de la CMAE et la Commission de l'Union africaine. Il incombait à la CMAE de fournir la direction nécessaire pour convertir l'opinion publique en volonté politique, et la volonté politique en actes, en ne perdant jamais de vue que la priorité pour l'Afrique était l'atténuation de la pauvreté.

8. Dans son intervention, M. Steiner a évoqué la situation anormale dans laquelle se trouvait l'Afrique. En effet, tandis que l'Afrique avait peu d'influence sur la scène internationale, elle constituait, avec sa population d'un milliard d'habitants et l'immensité de ses richesses naturelles, un gigantesque réservoir de ressources et n'était pas qu'un défi. Le reste du monde n'était pas encore venu aux prises avec cette réalité. Il a invité les ministres africains à rejeter l'idée que l'Afrique devait toujours être le bénéficiaire passif des transactions mondiales et que le progrès devait nécessairement se faire au détriment de l'environnement. Dans ce contexte, il a prédit que, dans les années à venir, les ministres de l'environnement seraient parmi les ministres les plus puissants de n'importe quel cabinet puisque c'est eux qui seraient amenés à définir les choix économiques. Donnant un aperçu des projets couronnés de succès en Afrique, notamment le rajeunissement de l'écosystème du lac Faguibine au Mali, il a exprimé l'espoir que l'Afrique serait à l'avant-garde de l'initiative qui verrait l'avènement des économies vertes.

9. Vu que l'épuisement des ressources naturelles menaçait la sécurité alimentaire, et que l'avenir même de la planète se trouvait compromis, l'inaction n'était plus de mise. Il a invité les ministres africains à prendre la tête dans des domaines tels que la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), les changements climatiques et la diversité biologique. L'Afrique devait se faire entendre lors des prochaines grandes réunions sur l'environnement, en apportant des solutions et en rejetant les prétextes pour ne pas agir. Enfin, il espérait que lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aurait lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, l'Afrique serait à l'honneur en tant que pionnière dans le domaine des innovations et solutions face aux changements climatiques, exprimant sa conviction que la prochaine série d'instruments concernant la gouvernance de l'environnement mondial verrait le jour en Afrique.

10. Dans sa déclaration, Mme Peace Tumusiime a évoqué la complexité croissante des problèmes auxquels l'Afrique se trouvait confrontée et demandé que ses élites dans le domaine de la technologie, ainsi que ses partenaires internationaux, interviennent d'urgence. L'environnement étant la source

même des moyens de subsistance en Afrique, la pollution de l'environnement, les inondations et la sécheresse affectaient la santé et diminuaient la productivité et la croissance. Pour inverser l'évolution des changements climatiques et de la variabilité du climat, et en atténuer les impacts, l'Afrique devait passer à des économies vertes, ce qui allait exiger des ressources. Elle a appelé l'Afrique à concevoir de nouveaux outils et prendre de nouvelles initiatives, en traitant les changements climatiques comme un véritable problème, voire une urgence, puisque la survie même des africains était en jeu. Il était indispensable de trouver un équilibre entre l'agriculture et les changements climatiques. En présentant un front uni face aux questions cruciales, l'Afrique travaillait également à la réduction des risques de catastrophes. En conclusion, elle a rappelé que la CMAE était un Comité technique spécialisé de l'Union africaine, ajoutant que ses modalités de fonctionnement seraient examinées pendant la session en cours.

11. Dans sa déclaration, M. Ndele Moussa s'est penché sur le rôle du Parlement panafricain dans le domaine des changements climatiques. Il a signalé que, dès lors que le Parlement serait doté de pouvoirs législatifs, en 2011, il serait en mesure d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques dans le cadre de ses activités ordinaires, portant sur la démocratie, la bonne gouvernance, l'environnement et les droits de l'homme. S'agissant de l'environnement, il a rappelé que les changements climatiques étaient une catastrophe, particulièrement pour les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. La diversité biologique affectait la production et la sécurité alimentaires, soulevant le problème des biotechnologies et des cultures génétiquement modifiées. Dans le cadre de son rôle de supervision et de son rôle législatif, le Parlement aiderait à faire respecter la mise en œuvre des programmes de lutte contre la dégradation de l'environnement, qui était un important problème affligeant actuellement l'Afrique. Il a souligné que, suite aux résultats décevants de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague en décembre 2009, la position commune africaine devait être maintenue, ajoutant que le Parlement fournirait une assistance à cet égard.

12. Les déclarations liminaires ont été suivies d'un interlude musical, après quoi un prix spécial a été remis à M. Touré, par le PNUE, pour services rendus à l'environnement.

13. En recevant ce prix, M. Touré a prononcé quelques remarques, félicitant l'Afrique d'une coupe du monde de football réussie en Afrique du Sud, ajoutant que le simple fait d'accueillir cet événement constituait en lui-même une récompense. Il s'est déclaré touché que ce prix lui ait été décerné, ajoutant cependant que beaucoup le méritaient autant que lui, notamment la jeunesse malienne, et tous ceux qui participaient à des activités dans le secteur des ressources en eau et de la foresterie. Il a ensuite parlé du rôle de l'Afrique dans la sensibilisation aux changements climatiques et il a souligné, en particulier, le rôle extrêmement important des ministres de l'environnement. Il a poursuivi en rappelant que la désertification était un problème pressant et, faisant part de son expérience personnelle, il a décrit comment ce fléau avait progressé au cours des 50 dernières années, déplorant que les changements climatiques privent l'Afrique non seulement de ses terres, de ses cours d'eau et de ses cultures, mais aussi du patrimoine culturel qui allait de pair. S'adressant à la jeunesse africaine, qui représentait l'avenir, il lui a demandé de défendre vaillamment l'environnement au quotidien, en veillant à ce que toute activité de développement ait une composante environnementale. Soulignant que la session en cours serait pour l'Afrique l'occasion de réaffirmer ses positions communes et de travailler à l'unisson lors des futures négociations avec le reste du monde, il a salué les travaux de la CMAE à l'appui des efforts déployés par l'Afrique pour inverser l'impact néfaste des changements climatiques. Il a ensuite prononcé l'ouverture officielle de la session, à 18 h 15.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

14. Les pays ci-après ont été élus membres du Bureau de la CMAE pour la période 2010-2012 :

Sous-région	Pays	Poste
Afrique centrale	Tchad	Vice-Président
Afrique orientale	République-Unie de Tanzanie	Vice-Président
Afrique du Nord	Algérie	Vice-Président
Afrique australe	Malawi	Vice-Président
Afrique occidentale	Mali	Président

15. M. Tiémoko Sangaré, Ministre malien de l'environnement et de l'assainissement, assumant la présidence, a félicité Mme Sonjica, pour son excellent travail en tant que Présidente de la CMAE. Il a déclaré que les débats riches et convaincants qui avaient eu lieu dans le cadre de la CMAE revêtaient

une importance cruciale pour l'avenir de l'Afrique et même de la planète. Il a fait remarquer la présence, à la session en cours, de représentants de l'Union européenne, du Mexique, des États-Unis d'Amérique et du PNUE, preuve de la solidarité croissante de l'Afrique avec la communauté internationale. Il a évoqué les progrès appréciables accomplis pour définir une position commune africaine concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages, tout en soulignant, à cet égard, l'importance du renforcement des capacités pour préparer la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et a réitéré l'importance pour l'Afrique de l'adaptation aux changements climatiques et de la nécessité de se doter de régimes nationaux appropriés pour gérer les fonds d'adaptation. En conclusion, il a invité tous les représentants à prendre part au premier Forum africain sur le développement durable, qui aurait lieu à Bamako en novembre 2010.

B. Adoption de l'ordre du jour

16. Les représentants ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (UNEP/AMCEN/13/1) :

1. Ouverture de la treizième session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Examen du rapport sur l'application des décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session.
4. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
5. Dialogue ministériel sur les politiques consacré à certains aspects de la mise en œuvre des Conventions de Rio :
 - a) Changements climatiques : régime international sur le climat après 2012;
 - b) Régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages;
 - c) Désertification.
6. Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement :
 - a) État du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - b) Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - c) Examen de la question relative à l'intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement au Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, et questions connexes.
7. Lieu de la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
8. Adoption du rapport du segment ministériel.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux

17. Le Président de la CMAE a présenté le projet de programme de travail et la liste des documents du segment ministériel, figurant dans les annexes I et II de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/AMCEN/13/1/Add.1).

III. Examen du rapport sur l'application des décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session

18. Le Secrétaire de la CMAE, M. Peter Acquah, a fait rapport sur la mise en œuvre, au cours de l'exercice biennal 2008-2010, des huit décisions adoptées par la CMAE à sa douzième session, en 2008. S'agissant de la décision 1 relative à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), il a passé en revue les six domaines thématiques prioritaires que l'on avait identifiés, et a rappelé qu'en raison de la nécessité d'élaborer une position commune africaine pour les négociations sur les changements climatiques en 2010, on s'était focalisé sur ce sujet durant ces deux ans. Il a signalé que, suite à une réunion convoquée par la Présidente de la CMAE et le Président et Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur le programme d'investissement stratégique TerrAfrica/FEM pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, qui s'était tenue à Ouagadougou les 24 et 25 avril 2007, le FEM avait, lors de sa quatrième reconstitution, alloué aux pays subsahariens des subventions d'un montant de 150 millions de dollars au titre de ses interventions dans le domaine de la dégradation des terres, pour la promotion d'approches programmatiques visant à généraliser la pratique d'une gestion durable des terres résistant aux changements climatiques. Ces subventions avaient permis d'obtenir 880 millions de dollars de cofinancement auprès de diverses sources.

19. En ce qui concerne la mise en œuvre de la composante du Plan d'action relative aux ressources marines, côtières et en eau douce, il a précisé que ce domaine thématique continuait d'être mis en œuvre dans le cadre des Conventions d'Abidjan et de Nairobi. La mise en œuvre portait sur quatre thèmes principaux, à savoir : l'évaluation, la gestion, la coordination et les aspects juridiques, tout en tenant compte des questions transversales telles que la diffusion et l'échange d'informations et les questions émergentes. Le Programme pour les mers régionales du PNUE faisait partie du cadre global de mise en œuvre. Au cours de la période 2008-2010, ce programme avait continué d'aider les Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi à répondre à la nécessité d'une gestion plus efficace des écosystèmes côtiers et marins sous la menace croissante de dégradation attribuable à la fois à des facteurs naturels et anthropiques. Ce programme soutenait les efforts déployés par les États côtiers d'Afrique, y compris les petits États insulaires en développement, pour renforcer leurs capacités techniques, juridiques et de gestion, en vue d'une gestion durable de l'environnement de l'océan Indien occidental et de l'Atlantique. Le Secrétaire de la CMAE a également présenté brièvement les travaux entrepris dans les domaines transversaux du Plan d'action tels que la consommation et la production durables, l'environnement et la santé, et l'évaluation des impacts sur l'environnement.

20. En ce qui concerne la décision 2 relative aux changements climatiques, il a mis en relief les progrès concernant l'actualisation de la position de négociation commune de l'Afrique, le renforcement des capacités, l'élaboration du cadre global de programmes africains sur les changements climatiques, l'établissement de partenariats et la mobilisation de ressources. Passant à la décision 3 relative aux statuts de la CMAE, il a rappelé qu'à sa onzième session, la Conférence avait reporté l'étude de la question jusqu'à la fin des divers remaniements structurels et qu'une décision sur la voie à suivre serait présentée à la session en cours. S'agissant de la décision 4 relative à la situation et à l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale, il a déclaré que tous les efforts étaient faits pour mobiliser des ressources et nouer des partenariats en vue de mettre en œuvre les décisions de la douzième session et le programme de travail pour l'exercice biennal 2009-2010. Bien que ces efforts aient déjà permis de travailler de manière efficace sur les changements climatiques, la mise en œuvre du programme de travail de la CMAE continuait d'être entravée par des contraintes financières.

21. Par sa décision 5, relative à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, la CMAE avait pris bonne note de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, notamment. Parmi les 234 propositions de projet soumises au secrétariat de l'Approche stratégique dans le cadre des huit premières séries de demandes de financement au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide, 100 projets avaient été approuvés pour un financement total de 20 265 064 dollars. En outre, le secrétariat avait recommandé que 63 projets soient développés avant d'être de nouveau présentés. En ce qui concerne la décision 6, sur l'éducation environnementale et l'apprentissage assisté par la technologie, il a déclaré que l'armature du projet de Réseau panafricain de formation en ligne en matière d'environnement avait été mise en place et que 18 pays y participaient déjà. Des activités de renforcement des capacités et de formation avaient déjà été menées dans ce cadre, ainsi que des campagnes de sensibilisation.

22. En ce qui concerne la décision 7 relative à la Journée africaine de l'environnement, il a signalé que la huitième édition de cette Journée, en 2010, avait été célébrée à Arusha (République-Unie de Tanzanie), sur le thème « Résilience au changement climatique en Afrique : conservation de la diversité biologique et valorisation du savoir ancestral ». L'occasion avait été marquée par des manifestations et des rencontres mettant particulièrement l'accent sur les applications scientifiques pour combattre les menaces posées par le changement climatique. L'initiative visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts avait été considérée comme un sujet essentiel. Des dignitaires et acteurs clés avaient honoré de leur présence ces deux événements. S'agissant de la décision 8, relative aux rapports de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique*, il a signalé que le Kenya et l'Ouganda avaient bénéficié d'une aide pour produire leur Atlas national de l'environnement et que la Jamahiriya arabe libyenne avait également reçu un appui à cet égard. Il a ajouté que les travaux sur la troisième édition du rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* étaient en train de progresser, avec un accent particulier sur le lien entre la santé et l'environnement. Les travaux étaient menés par le PNUE en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

23. Rappelant que la mise en œuvre du Plan d'action avait commencé il y a environ sept ans et que le secrétariat de la CMAE avait été à l'avant-garde de ce processus, et notant que la session en cours serait la dernière à laquelle il assisterait en tant que Secrétaire de la CMAE, il a saisi l'occasion pour remercier les nombreux partenaires qui lui avaient prêté assistance et il a rendu hommage aux architectes du Plan d'action, en particulier M. Mohamed Sessay, Coordonnateur régional pour l'Afrique (dégradation des sols) au sein de la Division de la coordination avec le Fonds pour l'environnement mondial du PNUE, qui travaillait à sa mise au point depuis 2002.

24. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont fait l'éloge du travail accompli par le secrétariat. Revoyant les questions soulevées dans ce rapport, ils ont souligné que l'Afrique devait parler d'une seule voix lors des négociations sur les changements climatiques à Cancún et ont remercié le Gouvernement algérien d'avoir défendu la cause du continent à Copenhague. Un représentant a regretté l'apparente discorde au sein du camp africain à Copenhague qui, selon lui, avait affaibli la position du continent. Un autre a toutefois fait valoir que le sommet de Copenhague, bien qu'il ait été un échec au niveau mondial, n'avait pas été un échec total pour l'Afrique puisqu'il avait démontré la détermination de l'ensemble du continent. Un troisième a suggéré d'harmoniser la position de l'Afrique pour la suite des négociations avec celle des autres régions qui partageaient ses préoccupations.

25. Plusieurs représentants se sont déclarés préoccupés par la focalisation sur les changements climatiques, qui se faisait aux dépens d'autres problèmes écologiques importants, et ont demandé que l'on rétablisse l'équilibre entre les six domaines d'activité thématiques. On devait s'occuper davantage des questions d'importance cruciale pour l'Afrique comme, par exemple, la dégradation des sols et la désertification; le caractère transfrontière des problèmes écologiques; l'exploitation non durable des ressources naturelles et la nécessité de trouver un équilibre entre les impératifs de la conservation de l'environnement et les efforts pour lutter contre la pauvreté et relancer la croissance économique; le besoin de définir des politiques environnementales tenant compte des groupes vulnérables et des pays sortant d'un conflit; la nécessité de systématiser la prise en compte des considérations sexospécifiques dans les travaux se rapportant à l'environnement; l'importance des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation; l'élaboration de cadres pour l'échange de crédits carbone afin de pouvoir tirer profit de l'amélioration de la conservation; les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la nécessité de nouer des partenariats avec les organismes des Nations Unies et, de manière générale, avec les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes de la société civile concernés; et le besoin de sensibilisation, de communication et d'éducation en matière d'environnement.

26. Plusieurs représentants ont fait remarquer que le travail prévu dans les domaines précités exigerait des ressources financières considérables et ils ont invité les États membres à verser leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE pour permettre à la Conférence d'intensifier ses travaux et de faire face aux contraintes financières auxquelles elle était sans cesse confrontée.

27. Un représentant a souligné que l'Afrique devait avoir une attitude ferme dans les négociations pour un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages et a fait savoir qu'il était favorable à la mise en place d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui, selon lui, devrait être implantée au même endroit que le PNUE. Un autre a souligné l'importance du thème de la session en cours, qui allait au-delà des changements climatiques et mettait en avant les synergies entre les trois Conventions

de Rio. Un troisième a estimé que le lien entre la diversité biologique et la désertification devrait sous-tendre le partenariat africain à Cancún, qui pouvait servir de modèle à d'autres pays. Plusieurs ont attiré l'attention sur l'initiative « Grande muraille verte » pour le Sahara et le Sahel et ils ont décrit les manifestations relatives à la désertification prévues dans leur pays.

28. Deux représentants ont fait des remarques sur le fonctionnement même de la CMAE. Ils se sont félicités de la croissance et du développement de cette dernière au cours de ses 25 années d'existence mais ont suggéré des améliorations de ses modalités de travail et de ses structures institutionnelles, citant la nécessité d'améliorer la communication et de donner aux membres de son Bureau plus de temps pour se consulter avant les sessions. Un représentant s'est déclaré préoccupé par la surabondance d'instruments et de forums dans le domaine de l'environnement et a laissé entendre qu'il faudrait simplifier la conduite des affaires environnementales internationales. Un autre a souligné la nécessité de s'assurer, lors du ré-examen des structures institutionnelles de la Conférence, que ces dernières sont adaptées aux domaines thématiques et questions intersectorielles traités. Un troisième, mettant en garde contre le risque de surcharger la Commission de l'Union africaine de responsabilités, a suggéré la création d'une commission chargée exclusivement de l'environnement au sein de l'Union africaine. Quelques-uns ont attiré l'attention sur la question du financement, rappelant la nécessité de doter le secrétariat des ressources dont il avait besoin pour s'acquitter de son mandat. À ce sujet, une représentante a annoncé qu'elle réglerait les arriérés que son pays devait au Fonds d'affectation spéciale dès son retour et a exhorté ses collègues à en faire autant.

29. De nombreux représentants ont demandé aux négociateurs africains de définir une vision commune et d'envoyer depuis Bamako un message catégorique indiquant que la Déclaration qui serait adoptée à l'issue de la session devrait servir à obtenir une plus grande participation des ministres des finances et autres aux activités relatives à l'environnement. D'autres, soulignant la nécessité de transformer les défis en opportunités, ont réitéré que le continent devait parler d'une voix unie et forte.

30. Répondant à certaines de ces observations, Mme Peace Tumusiime s'est ralliée à l'appel des représentants demandant un renforcement du financement du secrétariat de la CMAE, avec lequel la Commission de l'Union africaine coopérerait étroitement, pour en assurer le bon fonctionnement. Elle a également fait part de son soutien à la demande d'un certain nombre de représentants pour une plus grande focalisation sur les activités de lutte contre la désertification et a attiré l'attention sur une décision des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union africaine sur cette question. Enfin, elle a souligné la nécessité de nouer des partenariats avec tous les organismes concernés et préconisé une implication plus étroite des femmes et leur responsabilisation dans les efforts de sauvegarde de l'environnement.

31. Pour conclure, le Président, apportant son soutien à la demande d'accroissement des ressources affectées au fonctionnement du secrétariat de la CMAE, a suggéré de formuler une stratégie en la matière qui comporterait des éléments sur la mobilisation, la gestion et l'utilisation des ressources ainsi que l'accès à ces dernières.

32. Les représentants ont adopté le rapport du Secrétaire de la CMAE.

IV. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

33. M. Fundisile Mketeni, Président de la réunion du Groupe d'experts tenue du 21 au 23 juin 2010, a présenté le rapport de la réunion (UNEP/AMCEN/13/3), en attirant l'attention sur les points saillants des délibérations du Groupe; il a présenté le projet de Déclaration et les projets de décision préparés par les experts et soumis aux ministres pour examen et adoption éventuelle. Il a signalé que le projet de programme de travail indicatif de la CMAE pour la période 2011-2012, préparé par le secrétariat, avait été bien accueilli par le Groupe d'experts, étant entendu qu'un programme de travail indicatif plus complet serait établi après achèvement de l'examen du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.

34. Les représentants ont adopté le rapport de la réunion du Groupe d'experts.

V. Dialogue ministériel sur les politiques consacré à certains aspects de la mise en œuvre des Conventions de Rio

A. Changements climatiques : régime international sur le climat après 2012

35. M. Tosi Mpanu-Mpanu, Président du Groupe des négociateurs africains sur les changements climatiques, a présenté certains aspects des négociations sur le régime international relatif aux changements climatiques pour l'après-2012. Il a évoqué la vulnérabilité de l'Afrique face aux changements climatiques causés par les émissions de gaz à effet de serre, pour lesquels elle portait peu de responsabilité, et les impacts potentiels résultant de la hausse des températures et de la montée du niveau des mers. Il a souligné la nécessité de disposer de données scientifiques fiables pour appuyer la position africaine. Tandis que l'Afrique restait pleinement attachée à l'approche bidirectionnelle, les Parties visées à l'Annexe I de la Convention voulaient, quant à elles, maintenir une approche unique reposant sur la prise d'engagements. D'où la nécessité pour l'Afrique de poursuivre une démarche scientifique « du sommet à la base ».

36. L'Afrique pourrait adopter certaines mesures d'atténuation; toutefois, l'adaptation a été jugée préférable, grâce au Fonds d'adaptation et aux mécanismes de conformité, qui devraient être financés par les contributions des pays développés. Certains des mécanismes existants s'étaient révélés inadéquats, et même les crédits promis à Copenhague n'avaient pas encore été déboursés. Il a souligné que l'Afrique devait poursuivre ses efforts pour obtenir davantage de fonds.

37. Pour conclure, il a envisagé les perspectives de Cancún et de l'après Cancún. Face à l'échec de Copenhague, il était probable que les négociations prévues au Mexique ne connaîtraient qu'un succès très limité, bien que l'Afrique puisse espérer mieux à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, prévue en Afrique du Sud en 2011. Il était impératif que les Parties visées à l'Annexe I ne puissent pas réduire leurs engagements; en même temps, l'Afrique avait besoin d'asseoir une approche équilibrée et réaliste pour que certains concepts, tels que la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD), ne soient pas privilégiés au détriment d'autres aspects et que l'on soit en présence d'un ensemble de mesures adéquates fondées sur une approche multilatérale conduisant à des résultats équilibrés dans le cadre de l'approche à deux volets. L'Afrique devait identifier des modalités transparentes de participation à tous les niveaux et affirmer son soutien à une démarche scientifique plutôt qu'à la prise d'engagements. Des critères précis pour les négociations devaient être établis au cours de l'année 2010.

38. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont souligné qu'il importait que tous les pays développés adhèrent à un régime juridiquement contraignant. À cet égard, la plupart des représentants avaient le sentiment qu'étant donné que la législation sur le climat était dans l'impasse au Sénat américain, les États-Unis n'étaient pas encore prêts à adhérer à un instrument juridiquement contraignant relatif aux changements climatiques et que, s'ils n'étaient pas Parties au traité, il serait impossible que les négociations de Cancún débouchent sur un texte juridiquement contraignant. Plusieurs représentants ont fait observer qu'il s'écoulerait peut-être beaucoup de temps avant que les États-Unis ne soient prêts à adhérer à une législation contraignante. Ils ont par conséquent fait valoir que l'Afrique ne devrait pas se laisser prendre en otage par ceux, y compris les États-Unis, qui se montraient réticents à ratifier un instrument et devrait en tout état de cause faire pression pour un cadre juridiquement contraignant. La menace que faisaient peser les changements climatiques était bien

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16225

